

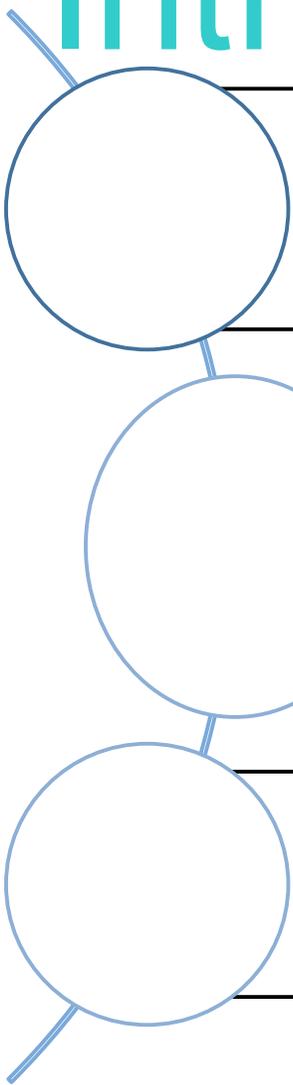


# Rapport d'orientation budgétaire 2022

Conseil municipal du 20 octobre 2021

---

# Introduction



**Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette**

**A l'occasion de ce débat la collectivité présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel**

**Le rapport présenté, permet d'être informé sur la situation financière de la collectivité et de faire connaître les choix budgétaires prioritaires**

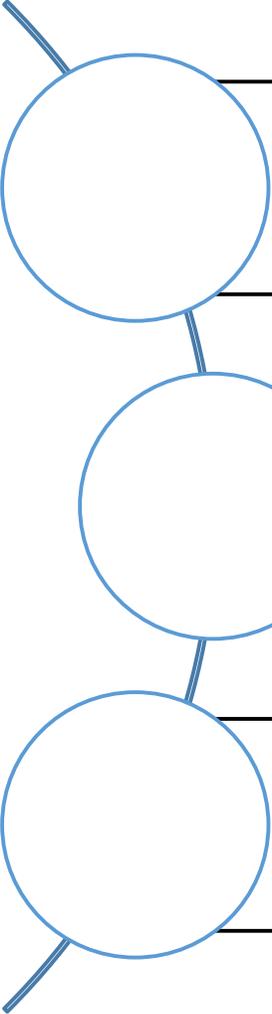
---

01

# Le contexte économique et financier

---

# Le contexte macroéconomique (1/1)



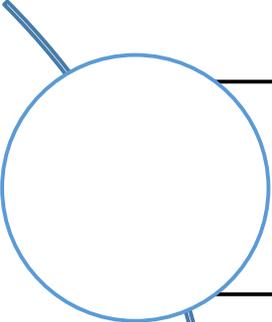
**Le gouvernement prévoit pour la France une croissance de +6% en 2021 et +4% en 2022.**

**La Banque de France quant à elle, fait une prévision de croissance de +3,7%, la Commission Européenne et le Fonds monétaire international de +4,2% pour 2022.**

**Le projet de loi de finances pour 2022 prévoit une inflation de +1,5% hors tabac en 2022, en baisse par rapport à celle prévue en 2021 s'élevant à +1,8%.**

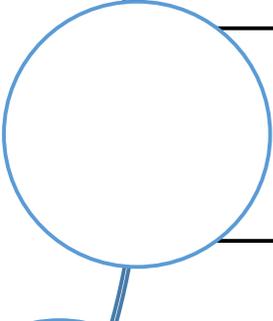
**Ces estimations sont cependant soumises à de forts aléas notamment celui de l'évolution de la situation sanitaire mais aussi celui du comportement des ménages et des entreprises face à cette crise.**

# Les finances publiques (1/1)



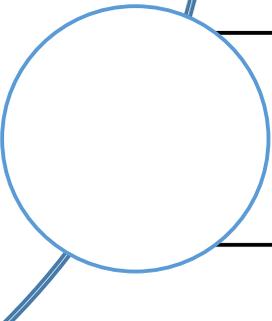
**Le ratio de la dette publique par rapport au produit intérieur brut devrait atteindre les 114 % en 2022.**

**La charge de la dette s'élèvera à 38,4 milliards d'euros en 2022 soit une hausse de 1,6 milliards d'euros.**



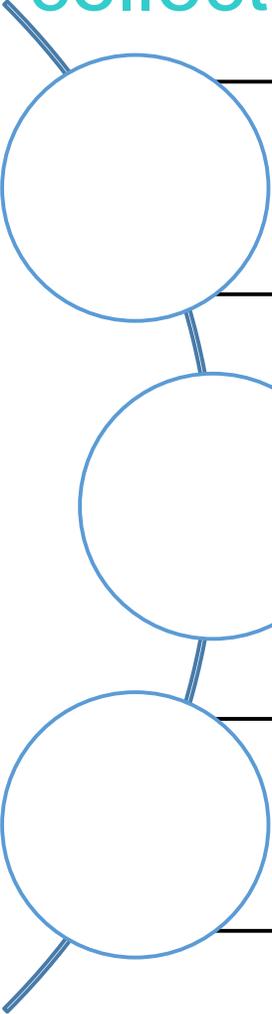
**Le déficit public devrait passer de -8,4% en 2021 à -4,8% du PIB en 2022.**

**Les mesures de soutien d'urgence liées à la crise sanitaire disparaissent en majorité avec la suppression des dépenses en 2022 sur les principaux outils de réponse à l'urgence (activité partielle exceptionnelle, fonds de solidarité). La reprise économique est attendue.**



**Les dépenses publiques hors soutien d'urgence et de relance augmenteraient en 2022 de +2,3%, retrouvant une dynamique comparable à la moyenne 2018-2019.**

# Les mesures de la loi de finances 2022 concernant les collectivités (1/2)



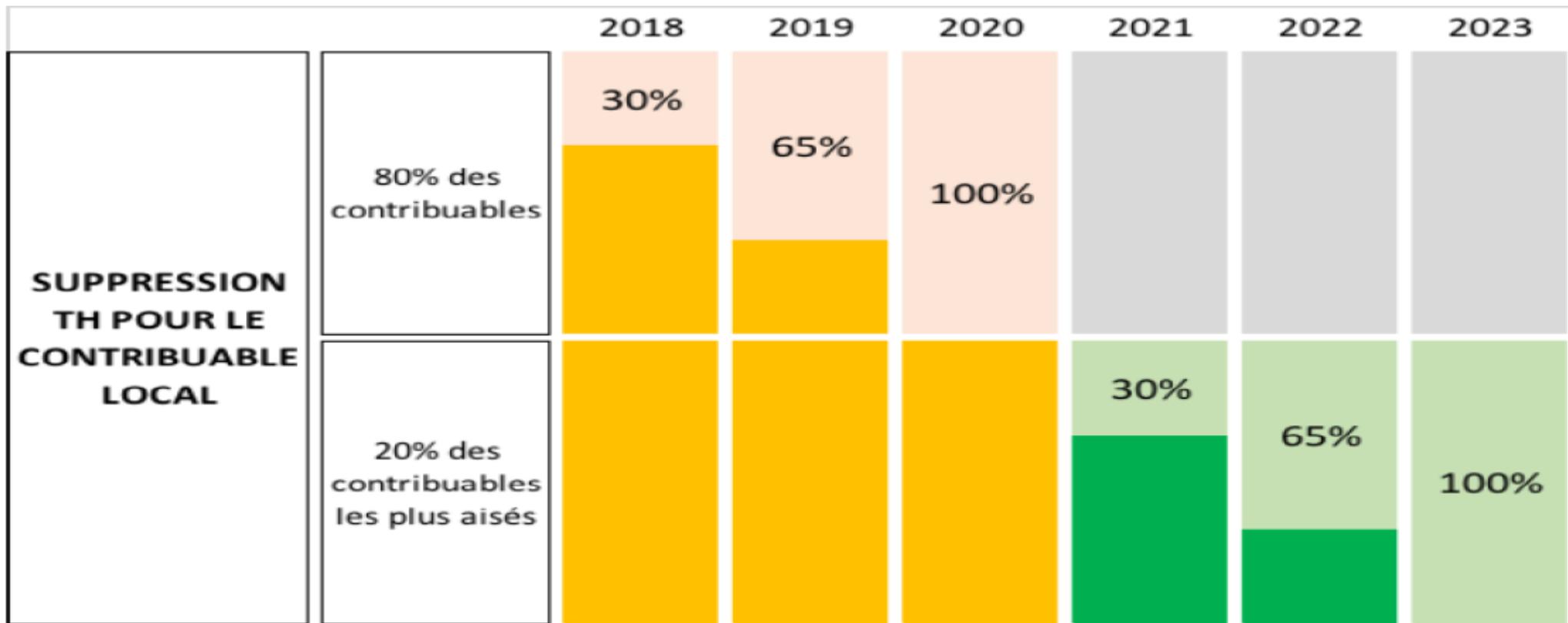
Les contrats de « cahors » imposant une limitation de la progression de 1,2% des dépenses de fonctionnement pour les collectivités les plus importantes ne sont pas reconduits, tout comme en 2021.

Le niveau de la dotation globale de fonctionnement est stable. Comme les années précédentes elle s'élève à 26,8 milliards d'euros.

Les concours financiers de l'Etat progressent.  
Cette progression est liée à la compensation par l'Etat des réformes de la fiscalité locale et à la dynamique de la TVA.

# Les mesures de la loi de finances concernant les collectivités (2/2)

La suppression progressive de la taxe d'habitation se poursuit. Les contribuables payant encore la taxe d'habitation en 2022, paieront 35% de leur cotisation. Celle-ci sera définitivement supprimée en 2023.

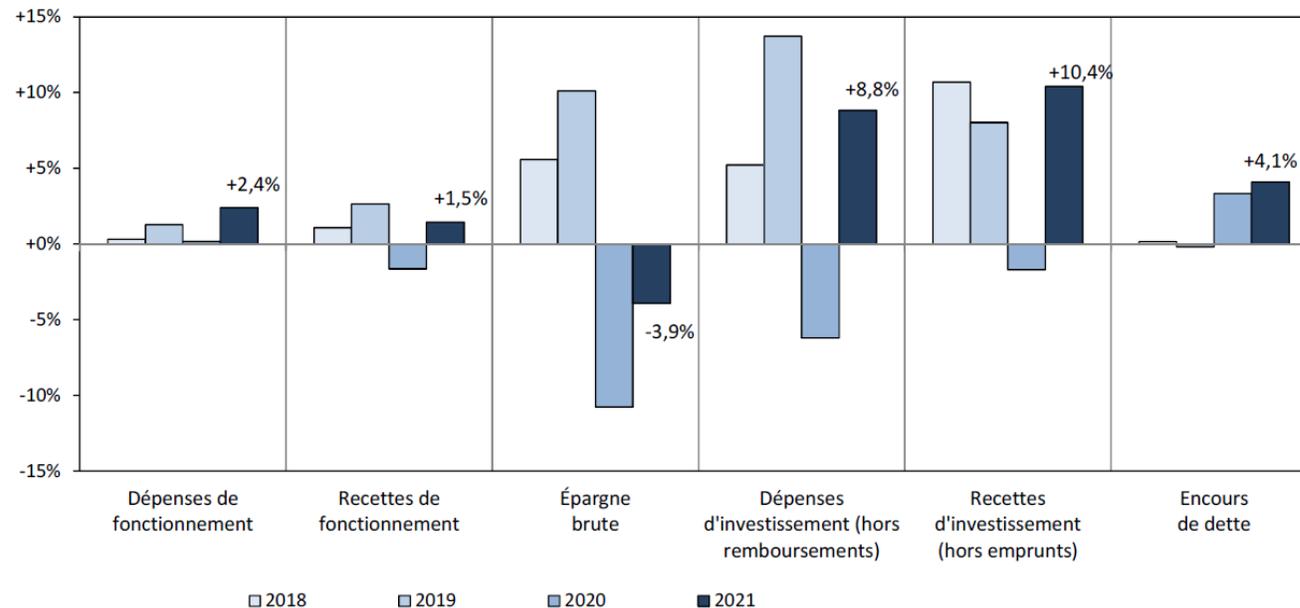


# La situation des finances des collectivités locales (1/1)

D'après la direction générale des collectivités locales, les collectivités locales prévoient d'augmenter leurs dépenses de fonctionnement de + 2,4 % en 2021. Cette progression provient autant de la reprise des achats et charges externes que de la forte croissance des subventions de fonctionnement versées. Les recettes de fonctionnement progresseraient moins vite que les dépenses (+ 1,5 %), malgré la forte croissance des subventions et participations reçues. L'épargne brute qui s'en dégage diminuerait une nouvelle fois en 2021, mais moins qu'en 2020 (- 3,9 %, après - 10,8 %).

Les dépenses d'investissement reprendraient en 2021 (+ 8,8 %) après la baisse de 2020. La reprise s'observerait dans tous les niveaux de collectivités. Les recettes d'investissement (FCTVA, subventions reçues et dotations à l'investissement) progresseraient plus fortement (+ 10,4 %) que les dépenses d'investissement. Malgré cela, la baisse de l'épargne brute entraînerait un besoin de financement de - 4,1 Md€. Les collectivités locales auraient alors recours à l'emprunt (+ 14,5 %), et l'encours de dette augmenterait une nouvelle fois en 2021 (+4,1 %).

Graphique 1 - Taux de croissance annuels des principaux agrégats comptables des collectivités



Champ courant, non corrigé des effets de périmètre.  
Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

---

02

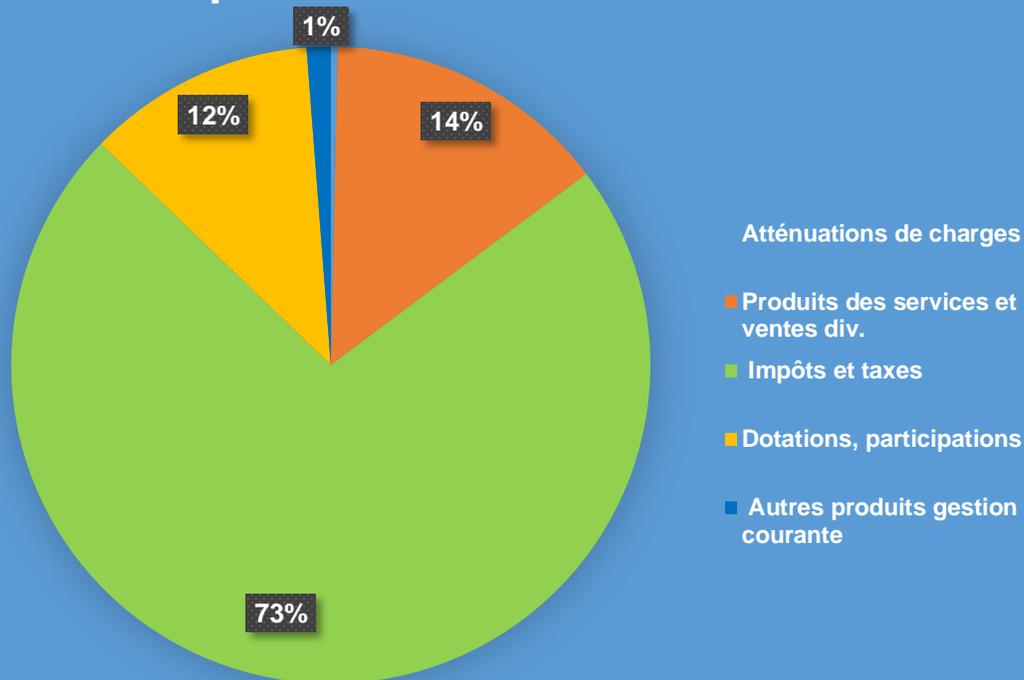
# **Les grandes orientations budgétaires en fonctionnement**

# Les recettes de fonctionnement (1/3)

Recettes	BP 2021 (€)	Orientations 2022 (€)	Variation 2022/2021 (%)
013 Atténuations de charges	300 000	300 000	
70 Produits des services et ventes div.	11 457 741	12 400 000	+8,2
73 Impôts et taxes	61 932 993	62 390 000	+0,7
74 Dotations, participations	10 110 537	9 950 000	- 1,6
75 Autres produits gestion courante	1 046 005	1 045 000	
<b>Total</b>	<b>84 847 276</b>	<b>86 085 000</b>	<b>+1,5</b>

# Les recettes de fonctionnement (2/3)

## Répartition des recettes 2022



### 1. Atténuations de charges

- Le produit estimé s'élève à 300 000 €.
- Il recouvre les indemnités journalières remboursées par la caisse primaire d'assurance maladie, les remboursements suite aux prélèvements de cotisations retraites de la fonction publique,
- Il varie chaque année en fonction des situations individuelles.

### 2. Produits des services et du domaine

- Le produit estimé s'élève à 12 400 000 €.
- Il recouvre les recettes liées aux services publics mis à disposition des Montrougiens ainsi que les produits d'utilisation du domaine public communal.
- Il est en hausse par rapport au budget primitif de 2021. La prévision part de l'hypothèse d'une année non perturbée par la crise sanitaire contrairement à la prévision 2021.

### 3. Autres produits de gestion courante

- Le produit s'élève à 1 045 000 €.
- Il recouvre les revenus des immeubles et les redevances des délégations de services publics.
- Le produit estimé attendu est stable par rapport à celui prévu au budget primitif 2021.

# Les recettes de fonctionnement (3/3)

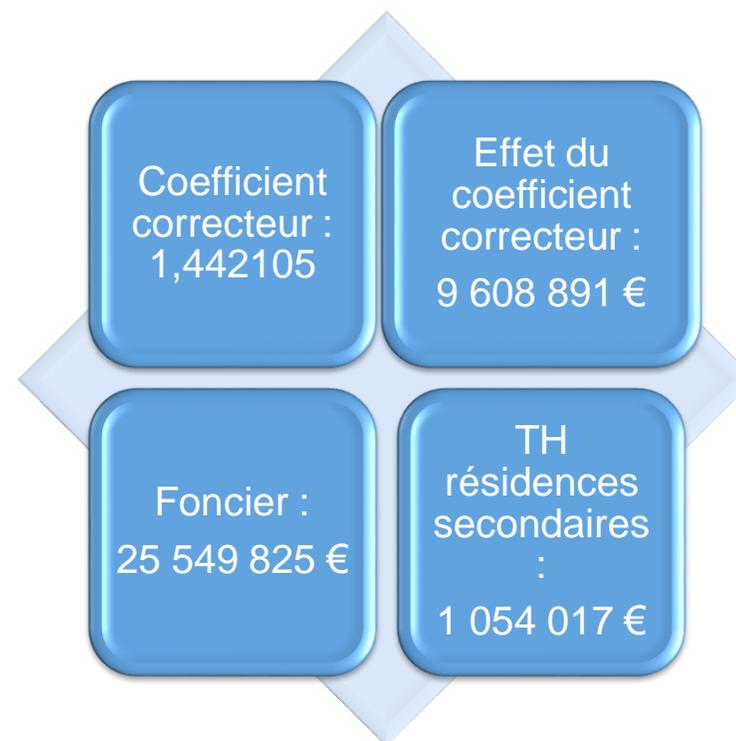
## 4. Dotations, participations

- Le produit estimé s'élève à 9 950 000 €.
- Il recouvre la Dotation globale de fonctionnement estimée à 2 934 000 € en baisse par rapport à 2021 du fait du mécanisme d'écrêtement.
- Les allocations compensatrices de taxe d'habitation disparaissent avec la réforme de la taxe d'habitation et sont intégrées dans les recettes fiscales du chapitre 73.
- Il recouvre également les recettes des différents partenaires institutionnels comme le Département et la CAF. Les recettes estimées sont stables par rapport au budget primitif 2021.

## 5. Impôts et taxes

- Le produit estimé s'élève à 62 390 000 €.
- Le produit fiscal envisagé s'élève à 36 229 000 €. Les bases fiscales 2022 n'étant pas encore connues, le calcul est effectué sur les bases 2021.
- L'attribution de compensation de la Métropole du Grand Paris est stable. Aucun nouveau transfert n'est envisagé en 2022, le produit estimé s'élève à 21 072 153 €
- Le produit estimé concernant la taxe de séjour est en hausse par rapport à 2021. Cette estimation est faite sur la base d'une reprise de l'activité économique

## Détail du produit fiscal



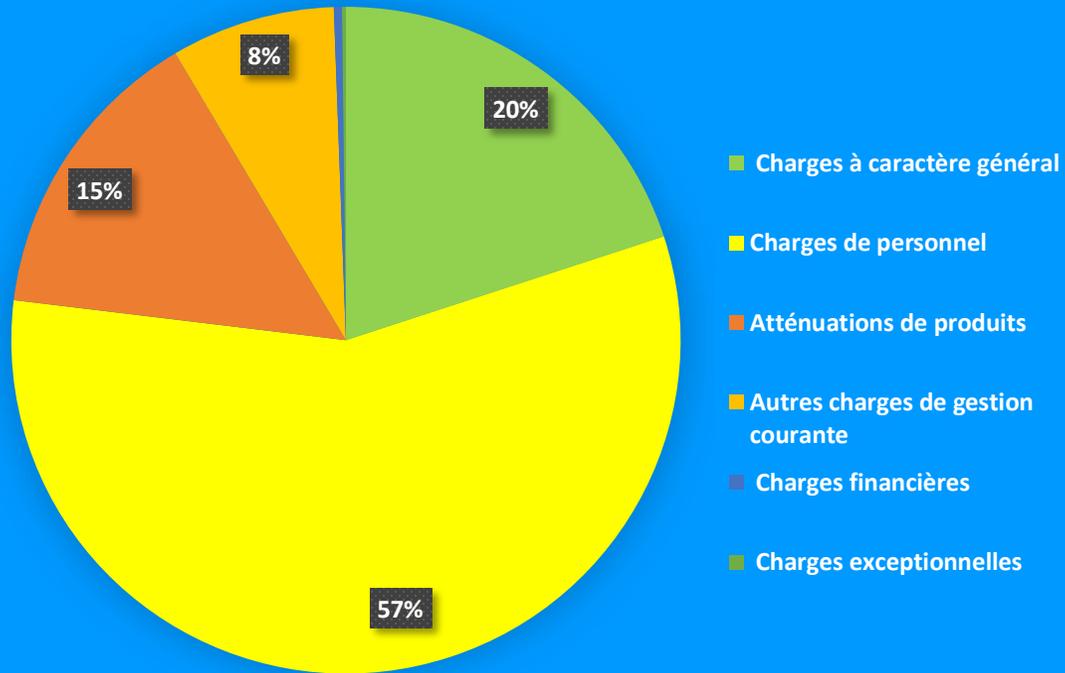
# Les dépenses de fonctionnement (1/3)

Dépenses	BP 2021 (€)	Orientations 2022 (€)	Variation 2022/2021 (%)
011 Charges à caractère général	16 312 022	16 470 000	+1
012 Charges de personnel	44 600 000	46 990 000	+5,4
014 Atténuations de produits	11 537 752	12 020 000	+4,2
65 Autres charges de gestion courante	6 664 302	6 550 000	-1,7
66 Charges financières	364 681	253 238	-30,6
67 Charges exceptionnelles	201 065	155 000	-22,9
<b>Total</b>	<b>79 679 822</b>	<b>82 438 238</b>	<b>+3,5</b>

Le prélèvement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est estimé à 2 100 000 €.

# Les dépenses de fonctionnement (2/3)

## Répartition des dépenses 2022



### 1. Charges à caractère général

- Deuxième poste de dépense de la section de fonctionnement d'un montant estimé de 16 470 000 €, ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses permettant le fonctionnement courant des services publics. Il comprend les contrats conclus par la ville (électricité, eau...), les frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures, les prestations de service. Leur variation est influencée en partie par l'inflation.
- Ces dépenses sont en légère hausse par rapport au budget primitif 2021 afin de prendre en compte la hausse des matières premières.

### 2. Atténuations de produits

- Les dépenses estimées s'élèvent à 12 020 000 €.
- Ce chapitre regroupe le fonds national de garantie individuelle des ressources pour un montant de 8 808 714 €. Le montant estimé est le même que celui inscrit en 2021.
- Il comprend également le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales. Le montant estimé s'élève à 2 150 000 €.
- Le reste du chapitre est composée des reversements de fiscalité comme le reversement de la taxe de séjour et du prélèvement des amendes de police ainsi que du prélèvement au titre de loi SRU.

### 3. Autres charges de gestion courante

- Les dépenses estimées s'élèvent à 6 550 000 €.
- Ce chapitre regroupe le fonds de compensation des charges transférés pour 2 420 000 €.
- Il comprend également les subventions, les créances admises en non-valeur et éteintes.
- Ce chapitre est en légère baisse avec la suppression de mesures afférentes au plan de soutien et de solidarité.

# Les dépenses de fonctionnement (3/3)

## 4. Charges de personnels

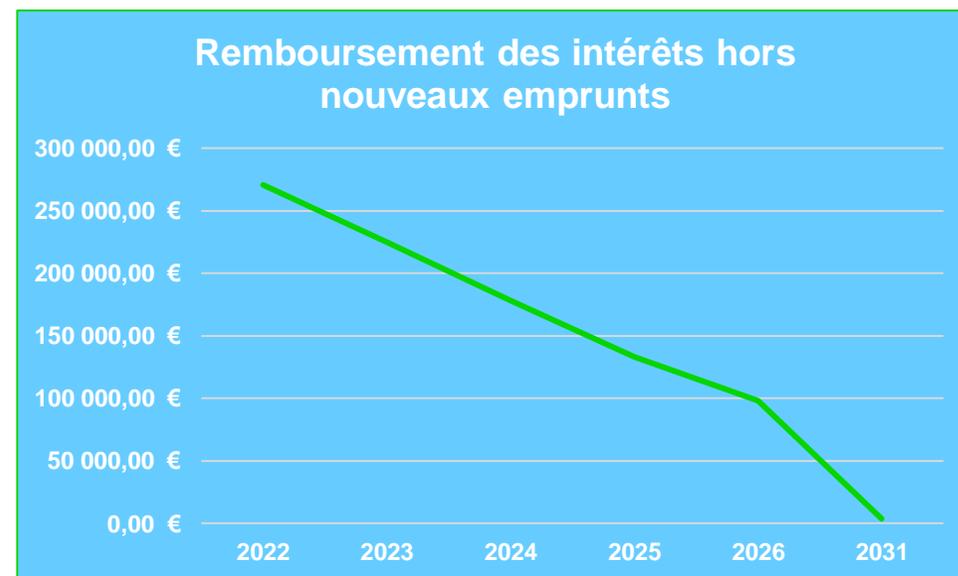
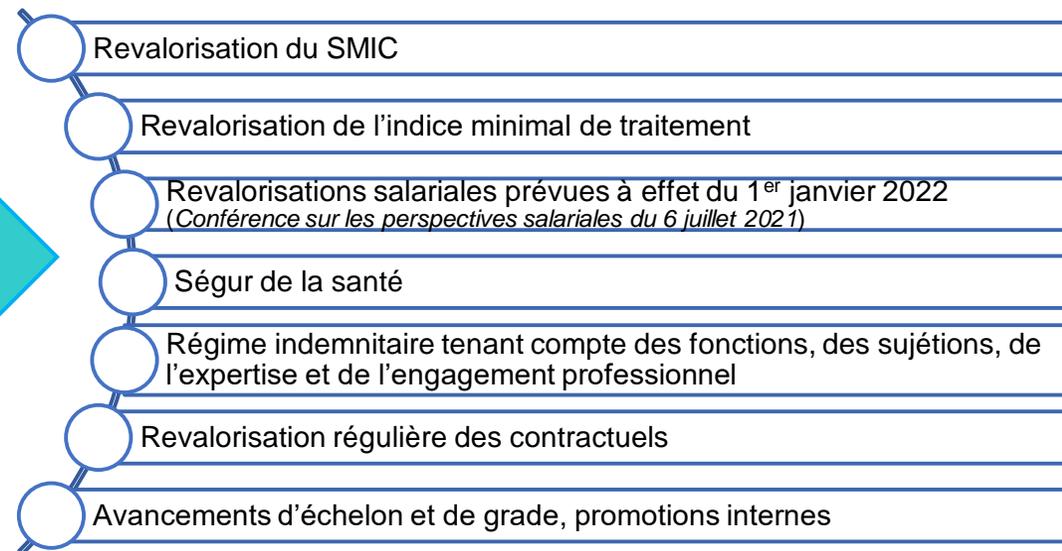
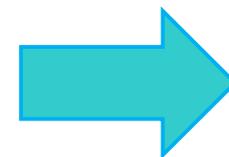
- Premier poste de dépenses de la section de fonctionnement d'un montant estimé de 46 990 000 €. Ce chapitre est en augmentation par rapport au budget primitif 2021 pour plusieurs raisons :

## 5. Charges exceptionnelles

- Les dépenses estimées s'élèvent à 155 000 €
- Elles correspondent aux bourses et prix pour un montant de 82 000 € ainsi qu'aux titres annulés sur exercices antérieurs.

## 6. Charges financières

- Les dépenses estimées s'élèvent à 253 238 €.
- Elles correspondent au remboursement des intérêts d'emprunts pour un montant de 275 000 €. A cela s'ajoute les intérêts courus non échus pour – 21 761,61 €.
- Les intérêts de la dette sont en baisse chaque année, les taux étant bas et la ville ne contractant pas de nouveaux emprunts.



---

03

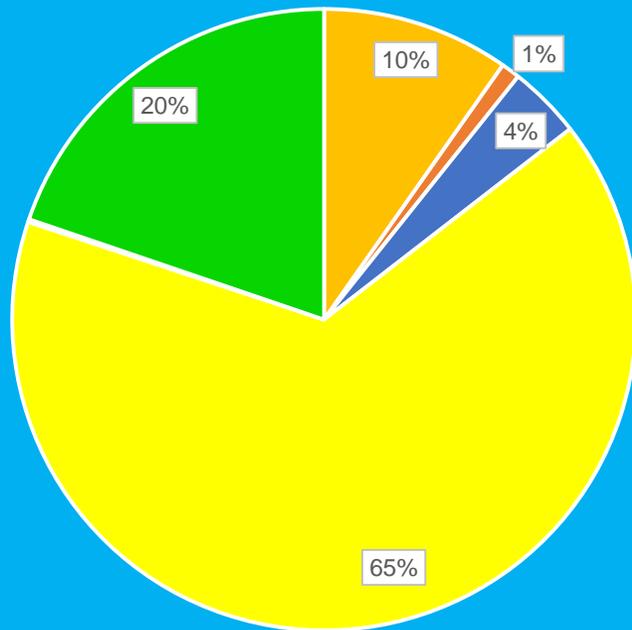
# **Les grandes orientations budgétaires en investissement**

# Les recettes d'investissement (1/2)

Recettes	BP 2021 (€)	Orientations 2022 (€)	Variation 2022/2021 (%)
10222 Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée	3 400 000	2 000 000	-41,2
10226 Taxe d'aménagement	100 000	200 000	+100
13 Subventions	200 000	780 000	
16 Emprunts et dettes assimilés	12 620 691,66	13 500 000	+7
165 Dépôts et cautionnements reçus	18 700	29 000	+55,1
024 Cessions	3 872 000	4 066 000	+5
<b>Total</b>	<b>20 211 391,66</b>	<b>20 575 000</b>	<b>+1,8</b>

# Les recettes d'investissement (2/2)

Répartition des recettes 2022



- Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
- Taxe d'aménagement
- Subventions
- Emprunts et dettes assimilés
- Dépôts et cautionnements reçus
- Cessions

## 1. FCTVA

- L'estimation s'élève à 2 000 000 €.
- Il correspond aux dépenses d'équipement de l'exercice précédent déduction faite d'un volume de dépenses non éligibles pondérées par le taux applicable soit 16,404 %.

## 2. Taxe d'aménagement

- Le montant prévisionnel s'élève à 200 000 €.
- Elle est payée par tout particulier ou professionnel qui entreprend, dans un bâtiment ou sur une propriété, des travaux soumis à une autorisation d'urbanisme.

## 3. Cessions

- Le montant estimé s'élève à 4 066 000 €.
- Il regroupe la cession d'un immeuble au 118 avenue de la République, au 16-18 avenue de la République et au 161 rue Maurice Arnoux.

## 4. Subventions

- Le montant prévisionnel s'élève à 780 000 €. Il regroupe des subventions pour l'achat de véhicules propres, le projet « Ginoux Gauthier » et « République Nord ».

## 5. Emprunt

- Le montant prévisionnel s'élève à 13 500 000 €. Il permet d'équilibrer la section d'investissement.

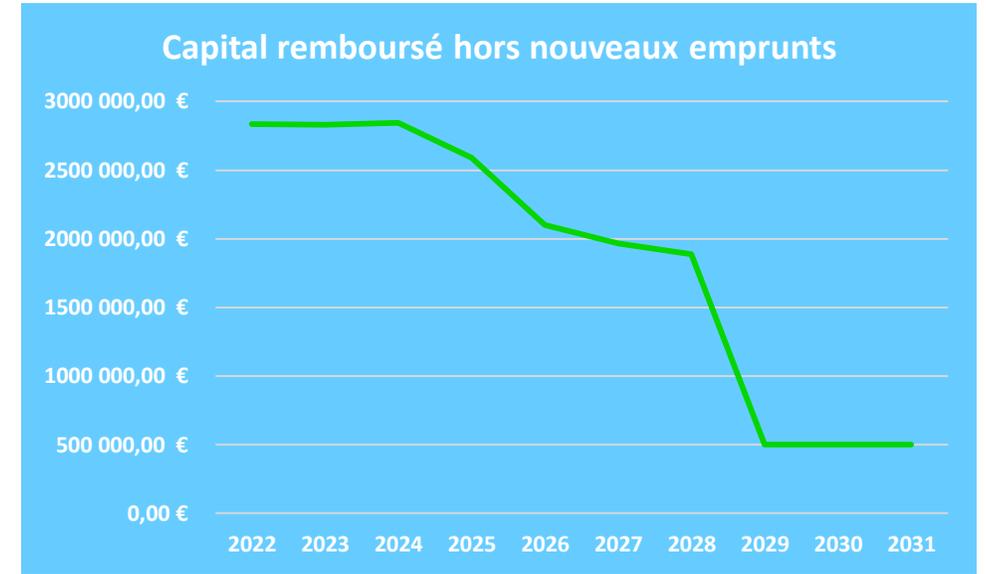
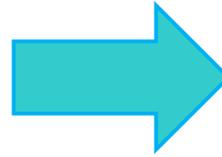
## Les dépenses d'investissement (1/3)

Dépenses	BP 2021 (€)	Orientations 2022 (€)	Variation 2022/2021 (%)
Dépenses d'équipements	22 358 385	21 900 000	-2,1
16 Emprunts et dettes assimilés	2 843 942	2 862 545	+0,7
<b>Total</b>	<b>25 202 327</b>	<b>24 762 545</b>	<b>-1,7</b>

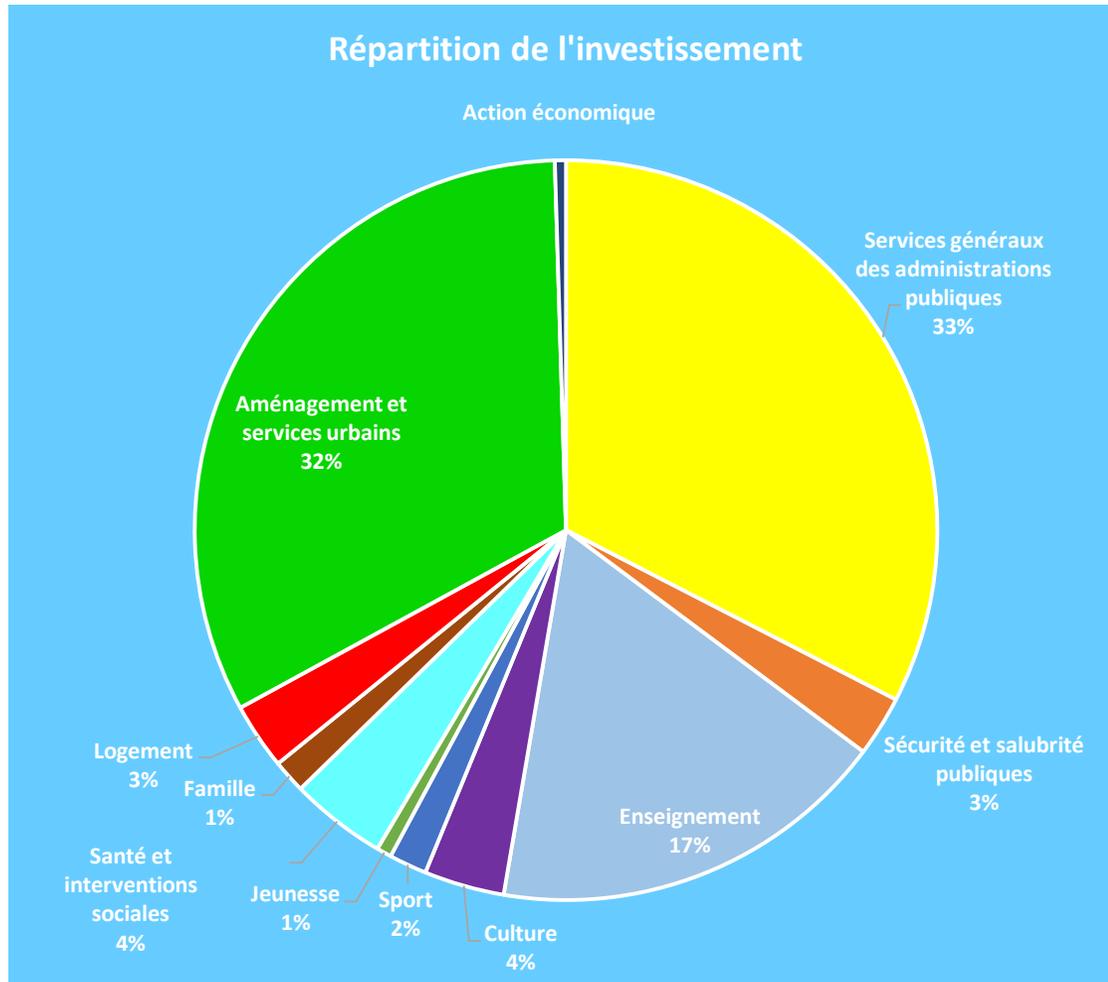
# Les dépenses d'investissement (2/3)

## 1. Emprunts et dettes assimilés

- L'estimation s'élève à 2 862 545 €.
- 2 837 045 € concernent le remboursement du capital.
- 25 500 € concernent des dépôts et cautionnements reçus concernant des prêts d'instruments au conservatoire ou des locations.



# Les dépenses d'investissement (3/3)



## 1. Les autorisations de programme, crédits de paiement (AP/CP)

- La ville a mis en place une AP/CP pour l'opération Ginoux/Gauthier :

Autorisation de programme	Crédits 2020 réalisés	Crédits 2021 ouverts	Crédits 2022 ouverts	Crédits 2023 ouverts
9 005 327,24	211 413,50	400 000	2 873 000	5 520 914,44

## 2. Dépenses d'équipement

- Le montant prévisionnel est estimé à 21 900 000 €.
- Cet enveloppe regroupe les investissements liés à l'aménagement des espaces publics et du cadre de vie et à la création, rénovation, entretien et équipements des services publics.

---

04

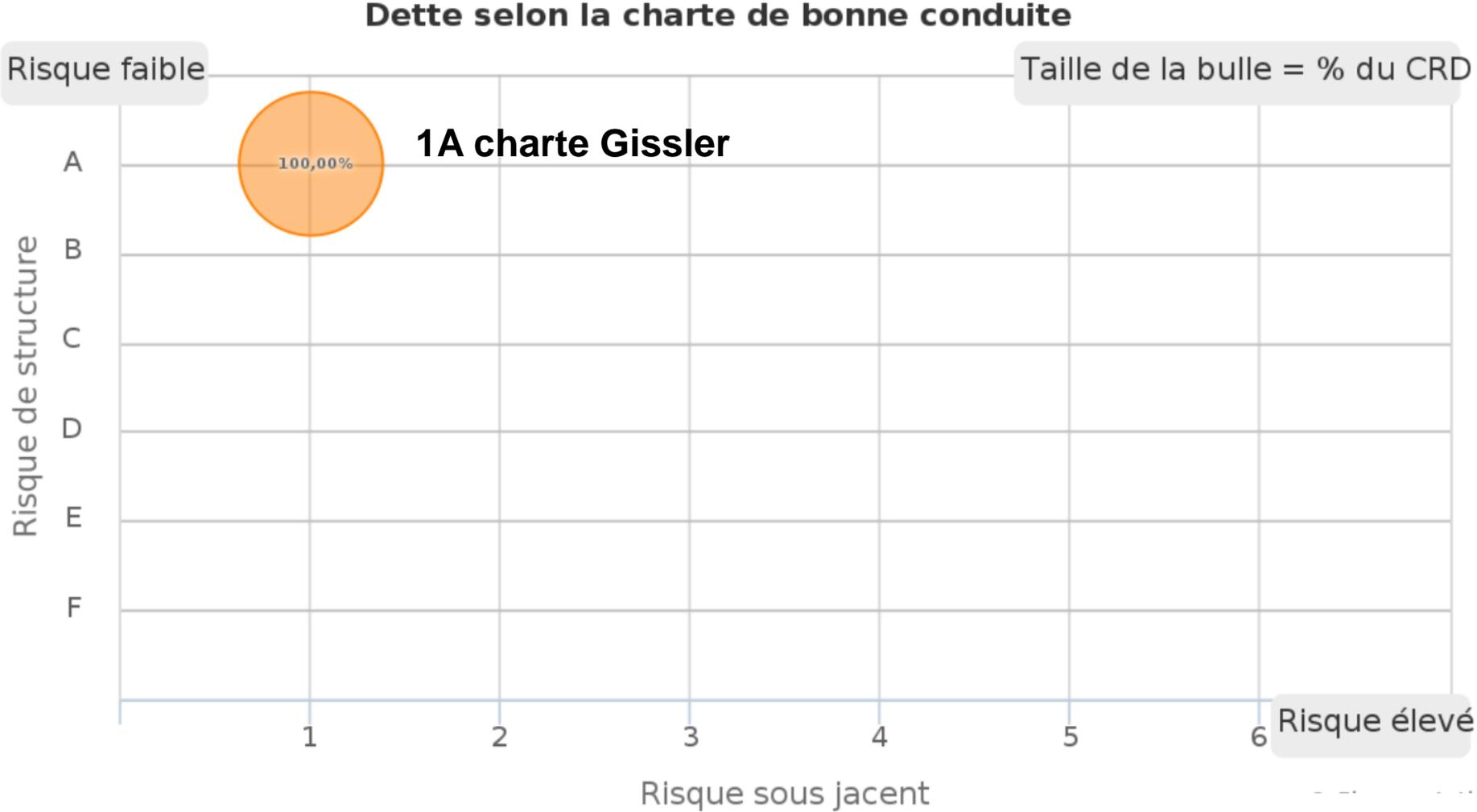
# La structure de la dette

# Structure de la dette (1/2)

	Nombre de lignes	Capital restant dû	Taux moyen
Emprunts	11	16 961 442 €	1,14%
Revolving non consolidés	1	2 000 000 €	0,00%
Revolving consolidés		0 €	0,00%
<b>Total dette</b>	<b>12</b>	<b>18 961 442 €</b>	<b>1,01%</b>
Revolving - Disponibles		0 €	
<b>Total dette + disponible</b>		<b>18 961 442 €</b>	
Swaps	2	2 730 000 €	2,88%
Options	0	0 €	-
<b>Total dérivés</b>	<b>2</b>	<b>2 730 000 €</b>	<b>2,88%</b>

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	9 086 442 €	49,02%	2,79%
Variable	9 450 000 €	50,98%	0,14%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>18 961 442 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,44%</b>

# Structure de la dette (2/2)



---

# Besoin de financement (1/1)

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 définit le calcul du besoin de financement comme étant le résultat de l'emprunt prévisionnel moins le remboursement de la dette.

Pour la ville, le besoin de financement prévisionnel pour 2022 ressort comme suit :

	<b>Orientations 2022 (€)</b>
Prospective d'encours nouveaux	13 500 000
Amortissement de l'encours	2 837 045
Besoin de financement	10 662 955

---

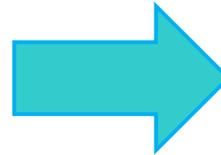
05

# La masse salariale

# Les effectifs

## Effectifs pourvus sur emplois permanents

- 2021 : poursuite des recrutements visant à calibrer les effectifs au regard des projets.
- Tensions sur le marché de l'emploi territorial en particulier pour certains métiers (petite enfance, police municipale, animation, postes techniques à qualification spécifique) et meilleure mobilité des contractuels.



Nombre d'ETP	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020
Titulaires et stagiaires	807,8	756.4	716.08
Non-titulaires	152,7	229.9	234.27
<b>TOTAL</b>	<b>960,5</b>	<b>986,3</b>	<b>950.35</b>

Répartition des ETPD par statut	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020
Titulaires et stagiaires	84,1%	76,8%	73.4%
Contractuels	15,9%	23,2%	26.6%

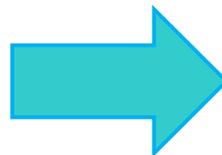
Répartition des postes pourvus par filières (En Equivalent Temps Plein)			
Filière	Titulaires	Contractuels	Total
Emplois fonctionnels et collaborateurs de cabinet	2	0	<b>2</b>
Filière Administrative	121.26	24.5	<b>145.76</b>
Filière Animation	41	34	<b>75</b>
Filière Médico-sociale	156.75	60.73	<b>217.48</b>
Filière Culturelle	37.77	7.06	<b>44.83</b>
Police municipale	16	0	<b>16</b>
Filière Sportive	2	0.67	<b>2.67</b>
Filière Technique	340.3	106.31	<b>446.61</b>
<b>Total général</b>	<b>717.08</b>	<b>233.27</b>	<b>950.35</b>

Catégorie d'emploi	Titulaires	Contractuels	Total
<b>Cat. A</b>	78.47	29.13	<b>107.6</b>
<b>Cat. B</b>	64.76	20.37	<b>85.13</b>
<b>Cat. C</b>	572.85	176.77	<b>749.62</b>
<b>Total</b>	<b>716.08</b>	<b>234.27</b>	<b>950.35</b>

# Les flux

**Entrées  
/  
Sorties**

- Le flux se réduit par rapport à l'année précédente
- Aucun poste supprimé : le solde est négatif en raison des tensions sur le marché de l'emploi territorial



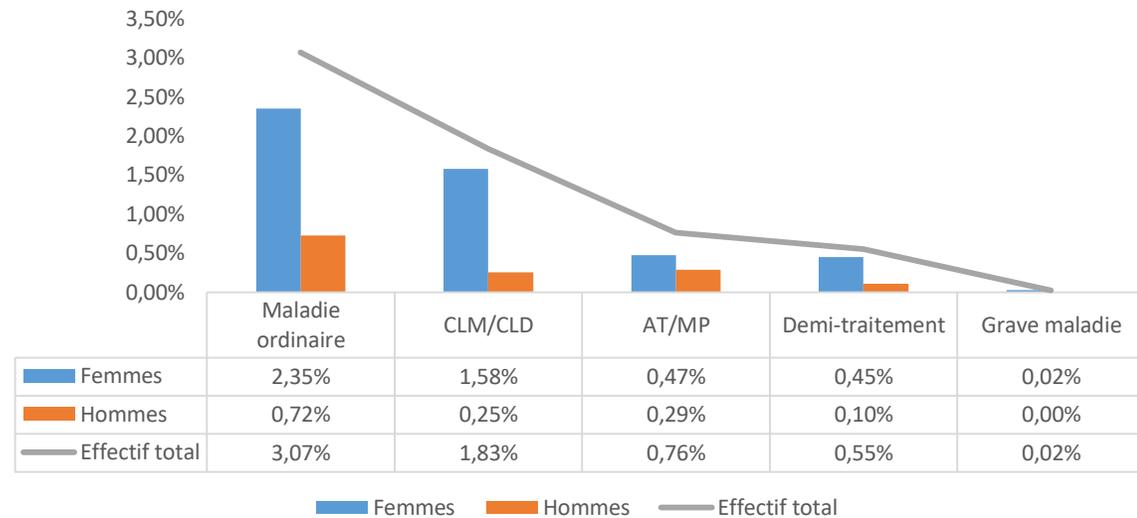
Catégorie d'emploi	Arrivées	Départs	Solde
Cat. A	19	18	1
Cat. B	6	7	-1
Cat. C	66	72	-6
<b>Total</b>	<b>91</b>	<b>97</b>	<b>-6</b>

# L'absentéisme

Le taux d'absence pour maladie se porte à 6,23% pour l'année 2020, ce qui représente un niveau acceptable, en baisse constante depuis plusieurs années.

La durée d'absence maladie moyenne par agent absent, s'établit à 40.6 jours en 2020, dont 21.5 jours au titre de la maladie ordinaire. Cette forte hausse s'explique par le nombre d'agents touchés par le COVID au sein des effectifs municipaux, qui font croître de manière significative la durée moyenne d'une absence.

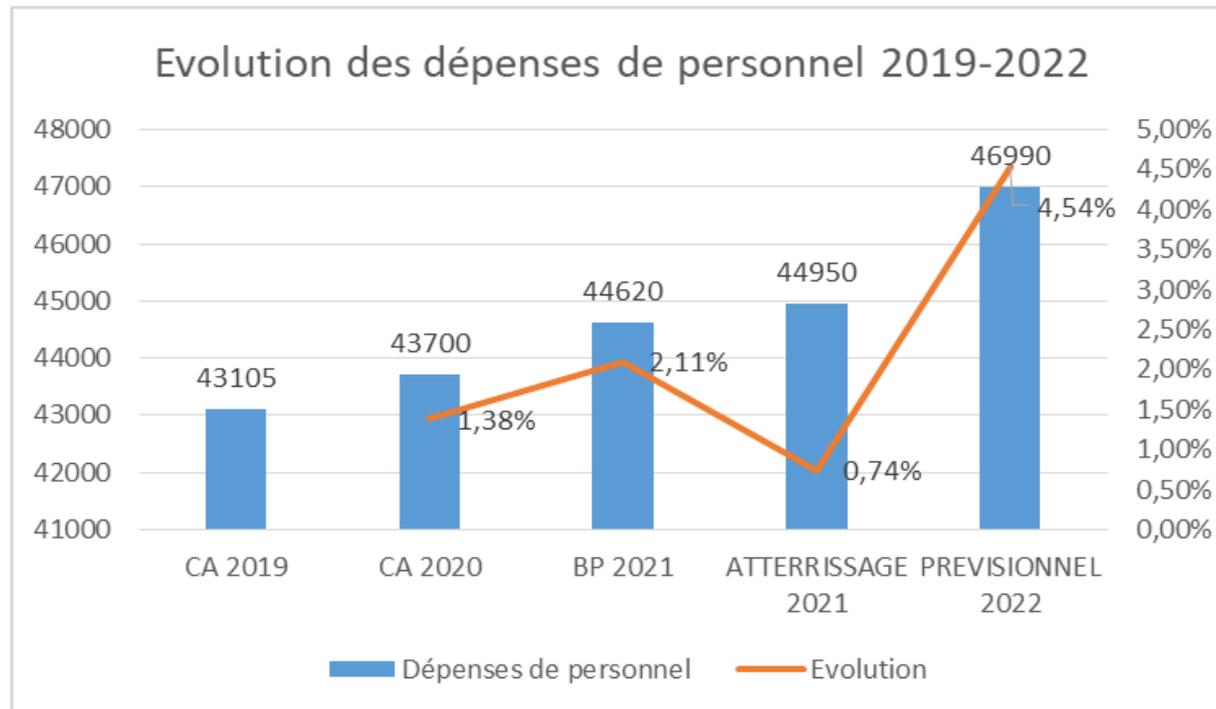
Taux d'absentéisme maladie par sexe et par motif



*Le taux d'absentéisme est calculé à partir du nombre de jours d'absences sur l'année, rapportés au nombre de trentièmes payés sur la période*

# Les dépenses de personnel

Dépenses de personnel, au 31/12/2020	Montant (en M€)
<b>TOTAL</b>	43700
<b>Traitement de base</b>	40500
<b>Primes et indemnités</b>	2206
<b>IHTS</b>	212
<b>Prime exceptionnelle COVID</b>	115
<b>NBI</b>	94



Dépenses de personnel relevant des charges à caractère général	BP 2020	BP 2021	Prévision 2022
Frais de formation	100	100	100
Participation aux frais de restauration	106	120	125
Honoraires	60	70	40
Annonces recrutements	15	15	50
Missions	5	1	3
Cotisation adhésion CNAS	203	225	227
Autres impôts (FIPHFP)	35	32	0
<b>TOTAL</b>	<b>524</b>	<b>563</b>	<b>545</b>

---

06

# Les épargnes

# Soldes d'épargne et solvabilité financière

## SOLDES D'EPARGNES

Epargne de gestion = *recettes réelles de gestion – dépenses réelles de gestion (hors intérêts de la dette)*

Epargne brute = *recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement*

Il s'agit de la ressource récurrente dont dispose la commune pour rembourser l'annuité en capital de sa dette et autofinancer ses investissements.

Contrairement à l'épargne nette ce ratio n'est pas influencé par le profil d'amortissement de la dette, ce qui le rend insensible aux allongements de dette.

Rapportée aux recettes réelles de fonctionnement, on obtient le taux d'épargne brute, dont le minimum doit se situer autour de 8% et idéalement couvrir l'annuité de dette.

&

## SOLVABILITE

Analysée via un ratio de capacité de désendettement = *capital de la dette / épargne brute*

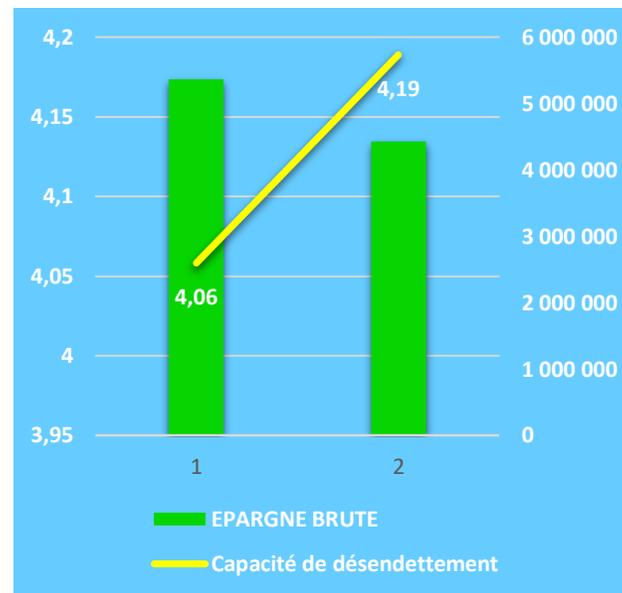
Exprime le temps nécessaire au remboursement complet de la dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute disponible

Le seuil critique se situe usuellement entre 12 et 15 ans mais l'on considère que la zone à risque débute dès 10 ans.

Au-delà, la capacité de désendettement de la commune est considérée comme dégradée, caractérisant une possible situation de surendettement.

# Soldes d'épargne et solvabilité financière

DETERMINATION DE L'EPARGNE	2021	2022
Recettes de gestion	84 847 276	86 070 000
Dépenses de gestion	79 114 076	81 370 000
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>5 733 200</b>	<b>4 700 000</b>
charges financières	364 681	275 000
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>5 368 519</b>	<b>4 425 000</b>
Remboursement capital	2 843 942	2 837 045
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>2 889 258</b>	<b>1 862 955</b>
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>4,06</b>	<b>4,19</b>



La ville présente une excellente solvabilité.

L'épargne brute diminue les dépenses augmentant plus vite que les recettes. Malgré tout la ville conserve une épargne brute suffisante pour rembourser le capital de la dette et autofinancer en partie ces investissements.

Le taux d'épargne brut se situe au-dessus de 8%.

Avec une capacité de désendettement de 4,19 ans, la ville se situe bien en dessous du seuil critique caractérisant une situation de surendettement.